



03/04/2022

L'amiante : Formations aux risques liés à l'Amiante – Maîtrise d'œuvre amiante

A partir de 1670 € HT

Informations générales

Depuis 1994 la réglementation en matière de risque « amiante » et extrêmement règlementée.

Les obligations liées à la sécurité, la santé des personnes ainsi que pour l'environnement sont pour des maîtres d'œuvre, devenues incontournables.

Les mises en causes dans des contentieux juridiques et d'assurances deviennent monnaie courante, et celles-ci ne font qu'augmenter d'année en année.

La distinction entre les situations de travaux « amiante » réalisés en Sous-Section 3 et/ou en Sous-section 4 est difficile d'appréciation pour des personnes novices en la matière, mais tenues pour sachants et responsables.

Ainsi, il convient de connaître les tenants et aboutissant sur ce sujet

Prérequis

Savoir communiquer en Français (lire, écrire et parler)

Aucun autre prérequis demandé.

Personnel concerné par la formation

Maître d'Ouvrages, Maîtres d'œuvre, Chefs d'entreprises du BTP

Objectifs de la formation

Être capable d'organiser les opérations susceptibles d'émettre des fibres d'amiante tant en sous-section 3 (enlèvement, encapsulage), qu'en sous-section 4 (intervention à proximité de matériaux susceptibles de libérer des fibres) suivant l'article R 4432-97 dans le respect des codes du travail, de l'environnement et de la santé publique.

Rédiger et mettre en œuvre les procédures organisationnelles adaptés aux interventions planifier les interventions depuis la phase de conception jusqu'à la fin de l'intervention et la gestion des déchets dans le respect des procédures et normes en vigueur.

Durée de la formation

5 jours

- ✓ Théorie : 13 heures
- ✓ Examen par QCM : 1 heure

Modalités et délais d'accès

Sessions de 6 à 12 stagiaires

Nous contacter

Dates des sessions, voir notre calendrier de formation et nous contacter pour l'organisation de nouvelles sessions.



Philippe FAUJEAU Expert de
Justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

03/04/2022

Tarifs

A partir de 1 670,00€ HT

Contact

Site internet : voir rubrique « nous contacter »

Mail : contact@formadistech.fr

Téléphone : 01 60 10 05 73

Adresse postale : 3, rue Blaise Pascal – ZA de la Vigne aux loups – 91380 CHILLY MAZARIN

Méthode

Partie théorique

Vidéoprotection, diaporama commenté, discussion heuristique, ...

Support de cours en manuel pédagogique

Partie d'évaluation

Examen de compétences par QCM papier mis à disposition des apprenants.

Contenu de la formation

Connaître les bases règlementaires en matière de risques sur les thèmes suivants :

Les principes Généraux de Prévention (PGP)

Le risque amiante (SS1 – SS2 – SS3 et SS4) Code du Travail – Code de la Santé Publique – Code de l'Environnement, entre autres, ainsi que les lois, décrets et arrêtés en la matière.

Connaître la mission de maîtrise d'œuvre amiante et polluants du bâtiment :

Cette mission comprend les phases suivantes, qui peuvent être adaptées ou complétées selon les attentes du Donneur d'Ordre :

ETUDES

Avant-Projet

- Sur la base d'une analyse risques et des contraintes, définir les principes généraux de traitement et d'organisation des travaux permettant de mener à bien les travaux de retrait des matériaux concernés.

L'AVP comporte notamment :

- La méthodologie retenue pour les travaux,
- Les procédures de traitement des déchets,
- L'estimation du coût prévisionnel des travaux,
- Le calendrier prévisionnel détaillé des travaux.

Projet

- Établir les pièces techniques du dossier de consultation des entreprises (CCTP, plans, DPGF avec quantitatif), comprenant :
 - Le résultat à atteindre,
 - La méthodologie retenue pour les travaux,
 - Les principes de protections collectives et individuelles pour la réalisation des travaux,

03/04/2022

- Les procédures de traitement des matériaux,
- Les modes de contrôles et les cadres de programmes métrologiques,
- Les modes d'évacuation et d'élimination des déchets,
- La définition des éventuelles options,
- Le cadre de bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire, avec quantitatif,
- Le planning prévisionnel des travaux,
- L'estimation du coût des travaux.
- Assister le maître d'ouvrage à l'établissement des pièces administratives du DCE, en vérifiant leur cohérence par rapport aux pièces techniques.

Consultation des entreprises

- Assister le maître d'ouvrage dans la désignation de l'entreprise adjudicataire. Pour cela, il :
 - Assiste le maître d'ouvrage dans l'analyse et la sélection des candidatures,
 - Organise les visites éventuelles du site avec les candidats,
 - Répond aux questions des candidats,
- Etablit un rapport d'analyse des offres sur la base des critères du règlement de consultation spécifique dans le DCE

Phase de chantier

- Dans la mission de suivi de chantier, assurer les éléments suivants :
 - Assistance au maître d'ouvrage pour la mise au point du marché de l'entreprise retenue,
 - Examen des documents d'exécution et du plan de retrait présenté par l'entreprise avant sa remise à l'Inspection du travail et aux Organismes de prévention,
 - Validation des points d'arrêt amiante :
 - Points d'arrêt confinement,
 - Points d'arrêt désamiantage.
 - Suivi du chantier par des visites hebdomadaires. Il est notamment contrôlé la bonne exécution :
 - Des prescriptions, procédures et méthodologies définies dans le CCTP,
 - Des mesures de protections individuelles et collectives,
 - Des prélèvements et analyses atmosphériques nécessaires ou demandés par les services concernés, afin de suivre les teneurs d'empoussièrement dans l'air,
 - Organisation et animation des réunions hebdomadaires de chantier, rédaction et diffusion des comptes rendus correspondants,
 - Suivi financier avec notamment la vérification des situations d'entreprise,
 - Rédaction et envoi des ordres de service destinés à l'entreprise, après accord de la maîtrise d'ouvrage.

RECEPTION DES TRAVAUX

- Assistance au Maître d'Ouvrage pour la réception des travaux :
- Organisation des réceptions
- Etablissement des listes de réserves et suivi de leurs levées
- Rédaction des procès-verbaux de réception.



03/04/2022

Constitution du Rapport de Fin d'Intervention (RFI).

- Etablir une liste d'éléments à intégrer par l'entreprise dans le RFI.
- Il vérifie tout au long de l'opération, la constitution progressive du RFI.
- Le RFI comportera la localisation des travaux et la cartographie des surfaces traitées, et rassemblera l'ensemble des mesures et contrôles réalisés sur le chantier, les fiches techniques des produits utilisés, ainsi que le dossier de suivi des déchets.

Modalité dévaluation

Examen de compétences par QCM papier mis à disposition des apprenants

Taux de réussite

99 %

Taux de satisfaction

99 %

Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Prendre contact avec notre référent handicap Monsieur **Philippe FAUJEAU – 06 79 47 29 52**
- ✓ **Compléter le questionnaire « handicap »** en téléchargement sur notre site internet, ou en envoi sur demande auprès de notre référent handicap
- ✓ En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés et mise en place en collaboration avec le référent handicap, afin de mettre en place les outils, rythme, ou modalités particulières adaptées au handicap exprimé et de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir être inclus au groupe d'apprenant dans les meilleurs conditions possibles.